

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TRANSPORT FLUVIAL			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		3						
<i>Sous-épreuve E 11</i> <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h		CCF
<i>Sous-épreuve E 12</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h		CCF
E2- Épreuve technologique : <i>Étude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial</i>	U2	4	CCF		Ponctuelle pratique + partie orale	2 h 30 + 30 min		CCF
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
<i>Sous-épreuve E 31 :</i> <i>Réalisation d'interventions en entreprise</i>	U31	3	CCF		Ponctuelle Pratique + partie orale	2 h + 30 min		CCF
<i>Sous-épreuve E 32 :</i> <i>Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial</i>	U32	5	CCF		Ponctuelle écrite + Pratique	5 h		CCF
<i>Sous-épreuve E 33 :</i> <i>Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires</i>	U33	2	CCF		Ponctuelle Ecrite et Pratique	ASP 30min + 1 h CRR 45 min		CCF
<i>Sous-épreuve E34 : Économie-gestion</i>	U34	1	CCF		Ponctuelle orale	30 min		CCF
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	CCF		Ponctuelle écrite	2 h		CCF
E4- Épreuve de langue vivante :	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)		CCF
E5- Épreuve de français - histoire – géographie et éducation civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30		CCF
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h		CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30		CCF
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique			CCF

Épreuve facultative (2)

Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)
----------------	-----	--	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------

(1) : dont 5 minutes de préparation

(2) : La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.